



### Coordonnées de la Société

Nom de la société : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro de SIRET : \_\_\_\_\_  
Numéro TVA : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### Contact Principal

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Téléphone Direct : \_\_\_\_\_

### Contact Secondaire

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Téléphone Direct : \_\_\_\_\_

### Bon pour accord

Nous avons pris connaissance des conditions générales de location et d'utilisation. Parapher chaque page s.v.p.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(Bon pour accord)

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Rappel des pièces à fournir :*

- 1 Relevé d'identité bancaire
- Une caution correspondant à 3 mois de loyer
- Le devis (bon de commande) signé
- Le Contrat rempli, signé et paraphé



# 1 Exemple client à conserver

## CONTRAT D'UTILISATION / DE LOCATION AUX SERVICES [IS-O2]

Les présentes Conditions Générales font partie intégrante de toute convention conclue avec la société [IS-O2] (ci-après « [IS-O2] ») et s'appliquent à toutes prestations de services effectuées par [IS-O2], quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et nonobstant ses conditions générales d'achat. Elles ont pour objet de définir les termes et conditions d'abonnement aux services proposés par [IS-O2].

### **Article 1 – Objet**

[IS-O2] fournit une suite de logiciels de gestion qualité, comportant plusieurs produits et services auxquels peuvent être associés diverses options ainsi que le stockage de données sur serveurs sécurisés.

L'ensemble de ces produits et options fait l'objet d'une description détaillée en ligne sur le site de la société [IS-O2], dont l'adresse est "http://www.is-o2.com" (ci-après le « Site »).

Les Services fournis au Client par la société [IS-O2] peuvent notamment comprendre :

- l'accès à la suite d'applications logicielles proposée par [IS-O2] permettant la gestion qualité (gestion documentaire CQDoc, gestion des commandes et des stocks CQStock, gestion des matériels CQMat, gestion du suivi des transferts CQ-ST et « gestion du catalogue analytique, outil d'aide à la validation de méthodes et outil de suivi des performances analytiques suivi en temps réel outil de comparaison inter laboratoires de biologie médicale CQ-RT »), à partir de postes client-serveur ;
- la mise à disposition et/ou la vente du matériel (serveur, douchettes, imprimantes d'étiquettes codes-barres, sondes de températures, lecteurs RFID) permettant l'utilisation des Services [IS-O2] ;
- un espace de stockage de données.

Ces Services sont réservés aux personnes morales ou physiques, collectivités locales ou administrations qui souscrivent auprès de la société [IS-O2] des abonnements.

### **Article 2 – Définitions**

Aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les mots et expressions commençant par une majuscule auront, sauf stipulation contraire expresse, le sens qui leur est attribué au présent article.

Activation du Service : désigne la création de l'abonnement par [IS-O2] permettant l'accès au Service (dans le cas d'un serveur hébergé chez nous).

Administrateur : désigne toute personne physique désignée comme telle par le Client lors de l'inscription aux Services ou ultérieurement et chargée d'assurer la liaison entre le site [IS-O2] (ou le client-serveur) et certains utilisateurs.

Applications : signifie les différentes applications et modules choisis par le Client parmi les applications disponibles au sein de l'offre Services [IS-O2].

Client : désigne toute personne physique ou morale, collectivité locale ou administration, ayant souscrit un Contrat d'abonnement aux Services [IS-O2], moyennant paiement d'une redevance.

Conditions Générales : désigne les présentes Conditions Générales d'abonnements aux Services.

Conditions Particulières : désigne les conditions particulières figurant sur le formulaire d'abonnement figurant sur le site et/ou les conditions particulières figurant sur le devis, le bon de commande ou la proposition.

Contrat d'abonnement : désigne la convention conclue entre [IS-O2] et le Client, aux termes de laquelle ce dernier souscrit aux Services [IS-O2], incluant les Conditions Particulières et les présentes Conditions Générales.

Pré-requis : signifie les matériels, logiciels et connectivité Internet du Client conformes aux exigences minimales de bon fonctionnement du Service [IS-O2], telles que décrites dans les devis [IS-O2].

Serveurs [IS-O2] : signifient les machines serveurs hébergeant les bases de données [IS-O2] (hébergés ou chez le client).

Services [IS-O2] : signifie l'ensemble des services répondant aux caractéristiques exposées dans la documentation [IS-O2], par lequel [IS-O2] assure au Client l'accès aux Applications.

Site : désigne le site internet [IS-O2]

Souscription : désigne la signature du devis et/ou bon de commande et/ou proposition commerciale par le Client.

### **Article 3 – Description du Service**

[IS-O2] propose l'utilisation d'Applications et l'hébergement de données. Ces Applications et données sont accessibles via un poste client.

La gamme d'Applications proposée par [IS-O2] répond à un large panel de besoins, liés à la gestion qualité, tels par exemple gestion documentaire CQDoc, gestion des commandes et des stocks CQStock, gestion des matériels CQMat, gestion du suivi des transferts CQ-ST et « gestion du catalogue analytique, outil d'aide à la validation de méthodes et outil de suivi des performances analytiques suivi en temps réel outil de comparaison inter laboratoires de biologie médicale CQ-RT ».

Les Applications et les services proposés par [IS-O2] sont décrits sur le Site.

# 1 Exemple client à conserver

## **Article 4 - Accès au Service**

Tout nouveau Client doit remettre à [IS-O2] les documents suivants le concernant : un extrait K Bis datant de moins de trois mois, un chèque annulé et un RIB. Tel qu'indiqué sur le devis, le bon de commande et/ou la proposition, la Souscription par le Client implique son acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation d'[IS-O2], dont il reconnaît avoir pris connaissance. La dernière version des Conditions Générales acceptées par le Client s'applique.

L'activation du ou des Contrats d'abonnement destiné(s) à composer la suite [IS-O2] est effectuée par [IS-O2].

Toute modification d'abonnement fait l'objet de l'envoi au Client d'un devis reprenant les caractéristiques essentielles de l'abonnement.

La validation de chaque abonnement et/ou de toute modification d'abonnement est notifiée par un rapport d'intervention.

Cette notification entraîne le démarrage de la facturation pour la durée d'engagement. Sauf condition particulière, le délai maximum entre la date de Souscription et la date d'Activation est fixé à trois mois.

Ce délai a pour vocation de permettre la mise en œuvre des Services chez le Client dans des conditions optimum et ne saurait être considéré comme une période d'essai. Au delà de cette date l'ensemble des Abonnements seront activés par [IS-O2].

[IS-O2] s'engage à procéder à la mise en place et à la configuration de l'accès aux Services [IS-O2] du Client. Cette prestation est soumise au respect des Pré-requis.

Le Client fait son affaire personnelle de respecter les Pré-requis nécessaires à l'accès aux Services [IS-O2]

Les prestations de mise en place et de configuration sont réalisées uniquement par [IS-O2] sur les Serveurs [IS-O2].

Les prestations de mise en place et de configuration des postes clients / serveurs sont réalisées par [IS-O2] ou directement par le client.

[IS-O2] s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose.

[IS-O2] se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité au Service [IS-O2] pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses prestations.

## **Article 5 - Informations communiquées par le Client**

L'ensemble des informations communiquées par le Client lors de la Souscription de son abonnement aux services [IS-O2], et notamment toutes les informations relatives au mode de paiement sélectionné (carte bancaire, prélèvement automatique ou chèque) sont indispensables au bon fonctionnement et à la gestion de l'abonnement.

Le Client s'engage en conséquence à communiquer des informations sincères et véritables notamment sur son identité et ses coordonnées bancaires. Il s'engage également à informer sans délai [IS-O2] de tout changement intervenant dans sa situation telle que déclarée lors de la souscription de l'abonnement, et notamment toute modification affectant son adresse, ses coordonnées bancaires, le mode de paiement choisi, etc. Cette information pourra être communiquée à [IS-O2] par télécopie ou par courrier électronique.

Sauf avis contraire du Client, [IS-O2] se réserve la faculté de communiquer tout ou partie de ces informations aux fins d'études et d'analyses, ainsi qu'à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non. Le Client accepte de figurer sur la liste des références client d'[IS-O2] et à cette fin d'utiliser son logo. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client disposera d'un droit d'accès et de rectification auprès d'[IS-O2], pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre de l'abonnement souscrit.

Le Client déclare disposer de la capacité de contracter et/ou être dûment habilité pour engager l'entreprise qu'il représente pour la souscription des engagements et obligations résultant de la validation du bon de commande et l'acceptation corrélative des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il s'engage à garantir [IS-O2] du paiement de toutes sommes qui pourraient lui être dues en exécution de l'abonnement souscrit par ses soins.

## **Article 6 – Droit d'usage des services et produits [IS-O2]**

Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service [IS-O2], conforme au Contrat d'abonnement, aux conditions d'utilisation du Service [IS-O2], et conforme à la loi. A cet effet, l'accès au Service [IS-O2] est incessible et nominatif. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède au Service [IS-O2], le Client en informera [IS-O2] et le confirmera par lettre recommandée avec avis de réception.

[IS-O2] est seul propriétaire de tous les programmes, services, procédures, graphismes, images, logos, créations, logiciels, Applications, technologies, scripts, processus, marques, inventions et matériels relatifs aux progiciels et à l'ensemble des produits et Services proposés par [IS-O2]. Le Client ne jouit sur l'ensemble de ces éléments et pour la durée de son abonnement, que d'un simple droit d'usage, ponctuel, incessible et non exclusif. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de l'un ou l'autre de ces éléments, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'[IS-O2].

[IS-O2] se réserve le droit de modifier ou remplacer les logiciels nécessaires à l'utilisation de ses services, dès lors que lesdits services n'en seront pas affectés de façon substantielle.

## **Article 7 – Conditions d'utilisation des services et produits [IS-O2]**

Le Client déclare s'être assuré de la compatibilité des services et produits fournis par [IS-O2], notamment avec les services d'autres sociétés qu'il souhaiterait associer à l'utilisation de l'offre [IS-O2] (à titre d'exemple et de manière non exhaustive : fournisseur d'accès Internet, fournisseur de réseau d'entreprise, etc.).

Merci de parapher :

# 1 Exemple client à conserver

Le Contrat d'abonnement oblige [IS-O2] à une assistance hotline fonctionnant 5 jours sur 7 (hors jours fériés) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, via un portail internet et en seconde intention via une assistance téléphonique.

En sa qualité de prestataire technique, [IS-O2] n'assure pas la réalisation de la mise à jour des informations contenues dans le Service [IS-O2], ou de contrôle de ces informations. Il appartient au Client de modifier les informations contenues dans le Service [IS-O2] par lui-même s'il dispose des autorisations nécessaires pour ce faire ou d'obtenir une prestation de conseil auprès de tout prestataire compétent autorisé.

Sauf souscription séparée d'une prestation de formation, en aucun cas [IS-O2] n'apportera dans le cadre des prestations définies au Contrat d'abonnement, une assistance relative à un manque de formation du personnel du Client ou au paramétrage des accès ou du fonctionnement du Service [IS-O2].

Sont également exclus des prestations d'[IS-O2] :

- le développement de nouveaux services, ou fonctionnalités au sein du Service [IS-O2], sauf accord préalable et écrit d'[IS-O2]
- les modifications et paramétrages du Service [IS-O2] ou de fichiers de données demandés par le Client, sauf accord d'[IS-O2]

[IS-O2] ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services et produits qu'elle fournit, aux objectifs particuliers que le Client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a non seulement accès aux informations mises en ligne sur le Site, mais également au service commercial [IS-O2].

L'ensemble des communications (interrogation à distance, envois de messages vocaux ou non, de télécopies, etc.) effectuées par l'intermédiaire du Service [IS-O2] s'effectue sous la seule responsabilité du Client.

En aucun cas [IS-O2] ne pourra voir sa responsabilité recherchée du fait des informations, images, sons et textes contenus et/ou diffusés dans les éléments réceptionnés ou diffusés, lesquels n'engagent que la seule responsabilité de leur expéditeur. Le Client auteur de telles diffusions s'engage à garantir [IS-O2] de toute condamnation éventuelle qu'elle pourrait encourir à ce titre.

[IS-O2] s'engage à ne pas consulter, tracer ou archiver les données, messages ou télécopies qui transitent sur le compte [IS-O2] du client.

Le Client fera son affaire personnelle de toute protestation, contestation et/ou litige avec tout ou partie des membres de son personnel, ayant directement ou indirectement pour cause ou objet l'utilisation des Services [IS-O2].

## **Article 8 - Tarifs**

Le prix des Services [IS-O2] est constitué par un abonnement fixe par période de référence, qui est défini dans le devis ou à défaut qui est d'une année à compter de la date de Souscription.

Les tarifs des abonnements, des différents services ainsi que leur modalité de facturation, font l'objet d'une description sur le devis. Ils s'entendent nets et hors taxes.

Les tarifs indiqués valent pour la première période de référence d'exécution du Contrat d'abonnement. Dans le cas où les parties poursuivraient l'exécution du Contrat d'abonnement, [IS-O2] aura la faculté de modifier ses tarifs en fonction de l'évolution de ses tarifs publics.

Cette modification sera notifiée au Client avec un préavis d'un mois avant sa prise d'effet. Le Client a la faculté de refuser par écrit cette modification dans le mois de cette notification, auquel cas le Contrat d'abonnement sera résilié sans autre formalité, ni indemnisation.

Toutes prestations non expressément prévues au Contrat d'abonnement seront facturées par [IS-O2] à ses prix publics.

## **Article 9 - Facturation**

Le Service est facturé à compter de la date d'Activation du Service, sauf conditions particulières décrites dans le bon de commande. Les prestations seront facturées selon un barème décrit dans la grille de tarifs, transmis au Client sur simple demande.

La facture sera éditée par [IS-O2] si le devis des Services [IS-O2] signé par le Client a été émis par [IS-O2]. La facture sera éditée par le partenaire [IS-O2] habilité si le devis [IS-O2] signé par le Client a été émis par le partenaire habilité.

Dans le cas où [IS-O2] édite la facture, une facture unique sera éditée, récapitulant l'ensemble des sommes dues aux titres des abonnements souscrits sous un même point de facturation. Le prix des produits et Services [IS-O2] est payable au plus tard le trentième jour suivant la date d'émission de la facture, au choix du Client soit par prélèvement automatique, soit par chèque ou par virement bancaire.

Tout incident ou retard de paiement à l'échéance entraînera automatiquement et de plein droit la facturation des frais financiers générés par un tel incident, l'application d'un intérêt conventionnel de retard correspondant à trois fois l'intérêt légal, d'une pénalité égale à 5% des sommes dues, ainsi que la facturation des frais de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondant, sans préjudice de la suspension et éventuellement de la résiliation du présent Contrat.

En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par l'émetteur de la facture. Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de l'émetteur ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé sont facturés au Client.

Merci de parapher :

## **Article 10 - Dépôt de garantie**

Le Client s'oblige à verser à [IS-O2], au jour de la Souscription ou au plus tard avant l'Activation du Service, une somme correspondant à trois termes de règlement au titre de l'abonnement souscrit, en garantie du paiement du prix des Services [IS-O2], de la bonne exécution des clauses et conditions du Contrat d'abonnement, de la restitution du matériel mis à sa disposition ou de ses éventuelles réparations et généralement de toutes sommes dues au titre du Contrat d'abonnement.

Cette somme sera conservée par [IS-O2] pendant toute la durée du Contrat d'abonnement et ne produira pas d'intérêt au profit du Client.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client à l'issue du Contrat d'abonnement, mais seulement après paiement de toutes sommes et/ou indemnités dont le Client pourrait être débiteur envers [IS-O2] à quelque titre que ce soit.

En cas de modification des tarifs conformément à l'article 15 ci-dessus, ce dépôt de garantie sera réajusté proportionnellement au nouveau tarif, et dans les mêmes conditions, de façon à toujours correspondre à trois termes de règlement.

## **Article 11 - Responsabilité de [IS-O2] SARL**

Tous les services, produits et logiciels sont fournis « en l'état ». Aucune adaptation aux exigences particulières du Client ne pourra être demandée ou exécutée sans contrat écrit préalable.

[IS-O2] ne garantit en aucun cas la compatibilité de l'usage et les fonctionnalités des produits et services avec les équipements du Client.

En conséquence, le Client déclare s'être assuré, avant la conclusion du Contrat d'abonnement, de l'adéquation des services fournis par [IS-O2] aux objectifs particuliers qu'il peut envisager ou poursuivre.

Le Client s'engage néanmoins à signaler à [IS-O2] tous dysfonctionnements du Service [IS-O2], reproductibles et non imputables à une mauvaise utilisation dudit Service. Dans la mesure où le dysfonctionnement est avéré [IS-O2] procédera à sa correction en fonction de son calendrier de développement et du degré de priorité qu'[IS-O2] lui affectera.

[IS-O2] ne saurait être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. Cependant [IS-O2] s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité et la fiabilité du Service et souscrit à cet égard une obligation de moyens.

Les produits et Services [IS-O2] sont fournis aux risques et périls du Client. Celui-ci déclare en conséquence assumer notamment tous les risques liés aux éventuelles erreurs de transmission, ainsi que la perte de documents ou fichiers lors du téléchargement ou lors de l'utilisation des logiciels [IS-O2].

[IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable, directement ou indirectement, des éventuelles anomalies de communication dues notamment à l'utilisation du réseau Internet duquel peut résulter des interruptions ou des dysfonctionnements lors de l'envoi et de la réception de données, notamment au moyen du terminal de consultation du Client.

[IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable d'une indisponibilité des Services [IS-O2] causée par une défaillance des opérateurs de télécommunications.

[IS-O2] assume une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations, y compris en ce qui concerne les éventuelles prestations d'Assistance. En conséquence [IS-O2] ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement du Service [IS-O2] du seul fait de leur existence. [IS-O2] ne garantit pas un fonctionnement continu du Service [IS-O2], ni que celui-ci est exempt d'erreurs. La responsabilité d'[IS-O2] ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée comme indiqué ci-dessus, à l'exclusion de tous autres dommages, de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation, dommage indirect, pertes d'informations et les préjudices causés aux tiers.

[IS-O2] ne sera tenu pour responsable ni des pertes de temps, ni des gênes à la production occasionnées par l'exécution des prestations qui lui incombent en vertu des présentes ou résultant d'une panne du Service [IS-O2] ou d'une partie quelconque des Services [IS-O2].

En tout état de cause, la garantie d'[IS-O2] est limitée au montant hors taxes du tarif mensuel facturé au Client pour la fourniture des Services [IS-O2].

A l'exception des garanties expressément prévues aux présentes, le Client ne pourra prétendre à l'encontre d'[IS-O2] à aucune garantie.

## **Article 12 - Cas de force majeure**

En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée sont suspendues, ainsi notamment en cas de : blocage des réseaux de télécommunications, grève, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, inondation, tempête, fait d'un tiers. [IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable pour tout incident dû aux incertitudes propres à l'Internet, lesquels sont expressément assimilés par les parties à des cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## **Article 13 - Suspension**

En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, [IS-O2] se réserve le droit de suspendre, sans préavis et de plein droit, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit. Il en sera notamment ainsi en cas de non paiement de toute somme due en exécution du présent Contrat, sans préjudice de la résiliation éventuelle de l'abonnement.

# 1 Exemple client à conserver

[IS-O2] disposera également, à tout moment, de cette même faculté de suspension si l'utilisation de ses produits et services s'avérait excessive et de nature à mettre en péril la qualité globale de ses prestations (à titre d'exemple et de manière non exhaustive : envoi de mailings fax, spam, réception de centaines de pages de fax en continu, propos ou écrits diffamatoires, utilisation à des fins de chantage, violation des droits de la personne, tentative de piratage, tentative d'interception de fax ou de messages vocaux, fax ou messages à caractère promotionnels couramment appelés « junk mail », atteinte à l'Ordre public ou aux bonnes moeurs, etc.).

## **Article 14 - Prise d'effet du contrat**

Le contrat est réputé conclu à la date de signature du devis dûment complété.

## **Article 15 - Durée**

La durée d'engagement contractuel de souscription au Service est indéterminée, sauf stipulation contraire mentionnée dans le bon de commande et/ou dans les Conditions Particulières. Il pourra, en conséquence, être résilié à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis minimum de trois (3) mois.

## **Article 16 – Résiliation**

Chacune des parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis minimum de trois (3) mois, sauf conditions particulières mentionnées sur le bon de commande.

Au regard du délai de préavis, aucune résiliation ne saurait intervenir entre la date de souscription du Contrat d'abonnement, et la date d'Activation du service.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations stipulées par le Contrat d'abonnement, nonobstant toute suspension préalable de l'abonnement, celui-ci pourra être résilié de plein droit quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation par [IS-O2] du fait de la défaillance du Client, le dépôt de garantie réglée par celui-ci restera définitivement acquis à [IS-O2].

En cas de résiliation par le Client pour défaillance d'[IS-O2], celui-ci ne pourra qu'obtenir remboursement des sommes éventuellement payées d'avance pour la période postérieure à l'inexécution reprochée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

A la résiliation du Contrat d'abonnement, [IS-O2] suspendra définitivement l'accès au serveur [IS-O2]. Le Client pourra demander restitution de ses données enregistrées sur le Service d'[IS-O2]. Le format des données sera sous la forme d'un export de la base de données. Cette prestation optionnelle sera alors facturée 1090 (Cent) euros hors taxe.

Le mode de restitution se fera par dépôt des fichiers sur un FTP sécurisé avec accès par mot de passe ou sur support physique avec envoi postal. Les frais inhérents au support (DVD, clé USB, etc.) ainsi qu'à l'acheminement restent à la charge du Client.

Il est rappelé également que le Client a la possibilité d'exporter à tout moment durant l'utilisation du service les données sous différents formats de son choix.

## **Article 17 - Cession**

La cession de tout ou partie du Contrat d'abonnement [IS-O2], la revente ou la location de tout ou partie des services ou produits [IS-O2] par le Client est strictement impossible, sauf accord préalable et express d'[IS-O2].

[IS-O2] se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du Contrat d'abonnement.

## **Article 18 - Lois et juridictions applicables**

Le Contrat d'abonnement est régi par la loi française. En cas de litige pour l'interprétation ou l'exécution des présentes, et sous réserve de la qualité de commerçant du Client, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Grasse.



### Coordonnées de la Société

Nom de la société : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 Numéro de SIRET : \_\_\_\_\_  
 Numéro TVA : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### Contact Principal

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_  
 Fonction : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
 Téléphone Direct : \_\_\_\_\_

### Contact Secondaire

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_  
 Fonction : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
 Téléphone Direct : \_\_\_\_\_

### Bon pour accord

Nous avons pris connaissance des conditions générales de location et d'utilisation. Parapher chaque page s.v.p.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(Bon pour accord)

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Rappel des pièces à fournir :*

- 1 Relevé d'identité bancaire
- Une caution correspondant à 3 mois de loyer
- Le devis (bon de commande) signé
- Le Contrat rempli, signé et paraphé

Merci de parapher :

Les présentes Conditions Générales font partie intégrante de toute convention conclue avec la société [IS-O2] (ci-après « [IS-O2] ») et s'appliquent à toutes prestations de services effectuées par [IS-O2], quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et nonobstant ses conditions générales d'achat. Elles ont pour objet de définir les termes et conditions d'abonnement aux services proposés par [IS-O2].

## **Article 1 – Objet**

[IS-O2] fournit une suite de logiciels de gestion qualité, comportant plusieurs produits et services auxquels peuvent être associés diverses options ainsi que le stockage de données sur serveurs sécurisés.

L'ensemble de ces produits et options fait l'objet d'une description détaillée en ligne sur le site de la société [IS-O2], dont l'adresse est "http://www.is-o2.com" (ci-après le «Site »).

Les Services fournis au Client par la société [IS-O2] peuvent notamment comprendre :

- l'accès à la suite d'applications logicielles proposée par [IS-O2] permettant la gestion qualité (gestion documentaire CQDoc, gestion des commandes et des stocks CQStock, gestion des matériels CQMat, gestion du suivi des transferts CQ-ST et « gestion du catalogue analytique, outil d'aide à la validation de méthodes et outil de suivi des performances analytiques suivi en temps réel outil de comparaison inter laboratoires de biologie médicale CQ-RT »), à partir de postes client-serveur ;
- la mise à disposition et/ou la vente du matériel (serveur, douchettes, imprimantes d'étiquettes codes-barres, sondes de températures, lecteurs RFID) permettant l'utilisation des Services [IS-O2] ;
- un espace de stockage de données.

Ces Services sont réservés aux personnes morales ou physiques, collectivités locales ou administrations qui souscrivent auprès de la société [IS-O2] des abonnements.

## **Article 2 – Définitions**

Aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les mots et expressions commençant par une majuscule auront, sauf stipulation contraire expresse, le sens qui leur est attribué au présent article.

Activation du Service : désigne la création de l'abonnement par [IS-O2] permettant l'accès au Service (dans le cas d'un serveur hébergé chez nous).

Administrateur : désigne toute personne physique désignée comme telle par le Client lors de l'inscription aux Services ou ultérieurement et chargée d'assurer la liaison entre le site [IS-O2] (ou le client-serveur) et certains utilisateurs.

Applications : signifie les différentes applications et modules choisis par le Client parmi les applications disponibles au sein de l'offre Services [IS-O2].

Client : désigne toute personne physique ou morale, collectivité locale ou administration, ayant souscrit un Contrat d'abonnement aux Services [IS-O2], moyennant paiement d'une redevance.

Conditions Générales : désigne les présentes Conditions Générales d'abonnements aux Services.

Conditions Particulières : désigne les conditions particulières figurant sur le formulaire d'abonnement figurant sur le site et/ou les conditions particulières figurant sur le devis, le bon de commande ou la proposition.

Contrat d'abonnement : désigne la convention conclue entre [IS-O2] et le Client, aux termes de laquelle ce dernier souscrit aux Services [IS-O2], incluant les Conditions Particulières et les présentes Conditions Générales.

Pré-requis : signifie les matériels, logiciels et connectivité Internet du Client conformes aux exigences minimales de bon fonctionnement du Service [IS-O2], telles que décrites dans les devis [IS-O2].

Serveurs [IS-O2] : signifient les machines serveurs hébergeant les bases de données [IS-O2] (hébergés ou chez le client).

Services [IS-O2] : signifie l'ensemble des services répondant aux caractéristiques exposées dans la documentation [IS-O2], par lequel [IS-O2] assure au Client l'accès aux Applications.

Site : désigne le site internet [IS-O2]

Souscription : désigne la signature du devis et/ou bon de commande et/ou proposition commerciale par le Client.

## **Article 3 – Description du Service**

[IS-O2] propose l'utilisation d'Applications et l'hébergement de données. Ces Applications et données sont accessibles via un poste client.

La gamme d'Applications proposée par [IS-O2] répond à un large panel de besoins, liés à la gestion qualité, tels par exemple gestion documentaire CQDoc, gestion des commandes et des stocks CQStock, gestion des matériels CQMat, gestion du suivi des transferts CQ-ST et « gestion du catalogue analytique, outil d'aide à la validation de méthodes et outil de suivi des performances analytiques suivi en temps réel outil de comparaison inter laboratoires de biologie médicale CQ-RT ».

Les Applications et les services proposés par [IS-O2] sont décrits sur le Site.

## **Article 4 - Accès au Service**

Tout nouveau Client doit remettre à [IS-O2] les documents suivants le concernant : un extrait K Bis datant de moins de trois mois, un chèque annulé et un RIB. Tel qu'indiqué sur le devis, le bon de commande et/ou la proposition, la Souscription par le Client implique son acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation d'[IS-O2], dont il reconnaît avoir pris connaissance. La dernière version des Conditions Générales acceptées par le Client s'applique.

L'activation du ou des Contrats d'abonnement destiné(s) à composer la suite [IS-O2] est effectuée par [IS-O2].

Toute modification d'abonnement fait l'objet de l'envoi au Client d'un devis reprenant les caractéristiques essentielles de l'abonnement.

La validation de chaque abonnement et/ou de toute modification d'abonnement est notifiée par un rapport d'intervention.

Cette notification entraîne le démarrage de la facturation pour la durée d'engagement. Sauf condition particulière, le délai maximum entre la date de Souscription et la date d'Activation est fixé à trois mois.

Ce délai a pour vocation de permettre la mise en œuvre des Services chez le Client dans des conditions optimum et ne saurait être considéré comme une période d'essai. Au delà de cette date l'ensemble des Abonnements seront activés par [IS-O2].

[IS-O2] s'engage à procéder à la mise en place et à la configuration de l'accès aux Services [IS-O2] du Client. Cette prestation est soumise au respect des Pré-requis.

Le Client fait son affaire personnelle de respecter les Pré-requis nécessaires à l'accès aux Services [IS-O2]

Les prestations de mise en place et de configuration sont réalisées uniquement par [IS-O2] sur les Serveurs [IS-O2].

Les prestations de mise en place et de configuration des postes clients / serveurs sont réalisées par [IS-O2] ou directement par le client.

[IS-O2] s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose.

[IS-O2] se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité au Service [IS-O2] pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses prestations.

## **Article 5 - Informations communiquées par le Client**

L'ensemble des informations communiquées par le Client lors de la Souscription de son abonnement aux services [IS-O2], et notamment toutes les informations relatives au mode de paiement sélectionné (carte bancaire, prélèvement automatique ou chèque) sont indispensables au bon fonctionnement et à la gestion de l'abonnement.

Le Client s'engage en conséquence à communiquer des informations sincères et véritables notamment sur son identité et ses coordonnées bancaires. Il s'engage également à informer sans délai [IS-O2] de tout changement intervenant dans sa situation telle que déclarée lors de la souscription de l'abonnement, et notamment toute modification affectant son adresse, ses coordonnées bancaires, le mode de paiement choisi, etc. Cette information pourra être communiquée à [IS-O2] par télécopie ou par courrier électronique.

Sauf avis contraire du Client, [IS-O2] se réserve la faculté de communiquer tout ou partie de ces informations aux fins d'études et d'analyses, ainsi qu'à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non. Le Client accepte de figurer sur la liste des références client d'[IS-O2] et à cette fin d'utiliser son logo. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client disposera d'un droit d'accès et de rectification auprès d'[IS-O2], pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre de l'abonnement souscrit.

Le Client déclare disposer de la capacité de contracter et/ou être dûment habilité pour engager l'entreprise qu'il représente pour la souscription des engagements et obligations résultant de la validation du bon de commande et l'acceptation corrélative des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il s'engage à garantir [IS-O2] du paiement de toutes sommes qui pourraient lui être dues en exécution de l'abonnement souscrit par ses soins.

## **Article 6 – Droit d'usage des services et produits [IS-O2]**

Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service [IS-O2], conforme au Contrat d'abonnement, aux conditions d'utilisation du Service [IS-O2], et conforme à la loi. A cet effet, l'accès au Service [IS-O2] est incessible et nominatif. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède au Service [IS-O2], le Client en informera [IS-O2] et le confirmera par lettre recommandée avec avis de réception.

[IS-O2] est seul propriétaire de tous les programmes, services, procédures, graphismes, images, logos, créations, logiciels, Applications, technologies, scripts, processus, marques, inventions et matériels relatifs aux progiciels et à l'ensemble des produits et Services proposés par [IS-O2]. Le Client ne jouit sur l'ensemble de ces éléments et pour la durée de son abonnement, que d'un simple droit d'usage, ponctuel, incessible et non exclusif. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de l'un ou l'autre de ces éléments, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'[IS-O2].

[IS-O2] se réserve le droit de modifier ou remplacer les logiciels nécessaires à l'utilisation de ses services, dès lors que lesdits services n'en seront pas affectés de façon substantielle.

## **Article 7 – Conditions d'utilisation des services et produits [IS-O2]**

Le Client déclare s'être assuré de la compatibilité des services et produits fournis par [IS-O2], notamment avec les services d'autres sociétés qu'il souhaiterait associer à l'utilisation de l'offre [IS-O2] (à titre d'exemple et de manière non exhaustive : fournisseur d'accès Internet, fournisseur de réseau d'entreprise, etc.).

Merci de parapher :

Le Contrat d'abonnement oblige [IS-O2] à une assistance hotline fonctionnant 5 jours sur 7 (hors jours fériés) de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, via un portail internet et en seconde intention via une assistance téléphonique.

En sa qualité de prestataire technique, [IS-O2] n'assure pas la réalisation de la mise à jour des informations contenues dans le Service [IS-O2], ou de contrôle de ces informations. Il appartient au Client de modifier les informations contenues dans le Service [IS-O2] par lui-même s'il dispose des autorisations nécessaires pour ce faire ou d'obtenir une prestation de conseil auprès de tout prestataire compétent autorisé.

Sauf souscription séparée d'une prestation de formation, en aucun cas [IS-O2] n'apportera dans le cadre des prestations définies au Contrat d'abonnement, une assistance relative à un manque de formation du personnel du Client ou au paramétrage des accès ou du fonctionnement du Service [IS-O2].

Sont également exclus des prestations d'[IS-O2] :

- le développement de nouveaux services, ou fonctionnalités au sein du Service [IS-O2], sauf accord préalable et écrit d'[IS-O2]
- les modifications et paramétrages du Service [IS-O2] ou de fichiers de données demandés par le Client, sauf accord d'[IS-O2]

[IS-O2] ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services et produits qu'elle fournit, aux objectifs particuliers que le Client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a non seulement accès aux informations mises en ligne sur le Site, mais également au service commercial [IS-O2].

L'ensemble des communications (interrogation à distance, envois de messages vocaux ou non, de télécopies, etc.) effectuées par l'intermédiaire du Service [IS-O2] s'effectue sous la seule responsabilité du Client.

En aucun cas [IS-O2] ne pourra voir sa responsabilité recherchée du fait des informations, images, sons et textes contenus et/ou diffusés dans les éléments réceptionnés ou diffusés, lesquels n'engagent que la seule responsabilité de leur expéditeur. Le Client auteur de telles diffusions s'engage à garantir [IS-O2] de toute condamnation éventuelle qu'elle pourrait encourir à ce titre.

[IS-O2] s'engage à ne pas consulter, tracer ou archiver les données, messages ou télécopies qui transitent sur le compte [IS-O2] du client.

Le Client fera son affaire personnelle de toute protestation, contestation et/ou litige avec tout ou partie des membres de son personnel, ayant directement ou indirectement pour cause ou objet l'utilisation des Services [IS-O2].

## **Article 8 - Tarifs**

Le prix des Services [IS-O2] est constitué par un abonnement fixe par période de référence, qui est défini dans le devis ou à défaut qui est d'une année à compter de la date de Souscription.

Les tarifs des abonnements, des différents services ainsi que leur modalité de facturation, font l'objet d'une description sur le devis. Ils s'entendent nets et hors taxes.

Les tarifs indiqués valent pour la première période de référence d'exécution du Contrat d'abonnement. Dans le cas où les parties poursuivraient l'exécution du Contrat d'abonnement, [IS-O2] aura la faculté de modifier ses tarifs en fonction de l'évolution de ses tarifs publics.

Cette modification sera notifiée au Client avec un préavis d'un mois avant sa prise d'effet. Le Client a la faculté de refuser par écrit cette modification dans le mois de cette notification, auquel cas le Contrat d'abonnement sera résilié sans autre formalité, ni indemnisation.

Toutes prestations non expressément prévues au Contrat d'abonnement seront facturées par [IS-O2] à ses prix publics.

## **Article 9 - Facturation**

Le Service est facturé à compter de la date d'Activation du Service, sauf conditions particulières décrites dans le bon de commande. Les prestations seront facturées selon un barème décrit dans la grille de tarifs, transmis au Client sur simple demande.

La facture sera éditée par [IS-O2] si le devis des Services [IS-O2] signé par le Client a été émis par [IS-O2]. La facture sera éditée par le partenaire [IS-O2] habilité si le devis [IS-O2] signé par le Client a été émis par le partenaire habilité.

Dans le cas où [IS-O2] édite la facture, une facture unique sera éditée, récapitulant l'ensemble des sommes dues aux titres des abonnements souscrits sous un même point de facturation. Le prix des produits et Services [IS-O2] est payable au plus tard le trentième jour suivant la date d'émission de la facture, au choix du Client soit par prélèvement automatique, soit par chèque ou par virement bancaire.

Tout incident ou retard de paiement à l'échéance entraînera automatiquement et de plein droit la facturation des frais financiers générés par un tel incident, l'application d'un intérêt conventionnel de retard correspondant à trois fois l'intérêt légal, d'une pénalité égale à 5% des sommes dues, ainsi que la facturation des frais de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondant, sans préjudice de la suspension et éventuellement de la résiliation du présent Contrat.

En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par l'émetteur de la facture. Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de l'émetteur ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé sont facturés au Client.

Merci de parapher :

## **Article 10 - Dépôt de garantie**

Le Client s'oblige à verser à [IS-O2], au jour de la Souscription ou au plus tard avant l'Activation du Service, une somme correspondant à trois termes de règlement au titre de l'abonnement souscrit, en garantie du paiement du prix des Services [IS-O2], de la bonne exécution des clauses et conditions du Contrat d'abonnement, de la restitution du matériel mis à sa disposition ou de ses éventuelles réparations et généralement de toutes sommes dues au titre du Contrat d'abonnement.

Cette somme sera conservée par [IS-O2] pendant toute la durée du Contrat d'abonnement et ne produira pas d'intérêt au profit du Client.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client à l'issue du Contrat d'abonnement, mais seulement après paiement de toutes sommes et/ou indemnités dont le Client pourrait être débiteur envers [IS-O2] à quelque titre que ce soit.

En cas de modification des tarifs conformément à l'article 15 ci-dessus, ce dépôt de garantie sera réajusté proportionnellement au nouveau tarif, et dans les mêmes conditions, de façon à toujours correspondre à trois termes de règlement.

## **Article 11 - Responsabilité de [IS-O2] SARL**

Tous les services, produits et logiciels sont fournis « en l'état ». Aucune adaptation aux exigences particulières du Client ne pourra être demandée ou exécutée sans contrat écrit préalable.

[IS-O2] ne garantit en aucun cas la compatibilité de l'usage et les fonctionnalités des produits et services avec les équipements du Client.

En conséquence, le Client déclare s'être assuré, avant la conclusion du Contrat d'abonnement, de l'adéquation des services fournis par [IS-O2] aux objectifs particuliers qu'il peut envisager ou poursuivre.

Le Client s'engage néanmoins à signaler à [IS-O2] tous dysfonctionnements du Service [IS-O2], reproductibles et non imputables à une mauvaise utilisation dudit Service. Dans la mesure où le dysfonctionnement est avéré [IS-O2] procédera à sa correction en fonction de son calendrier de développement et du degré de priorité qu'[IS-O2] lui affectera.

[IS-O2] ne saurait être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. Cependant [IS-O2] s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité et la fiabilité du Service et souscrit à cet égard une obligation de moyens.

Les produits et Services [IS-O2] sont fournis aux risques et périls du Client. Celui-ci déclare en conséquence assumer notamment tous les risques liés aux éventuelles erreurs de transmission, ainsi que la perte de documents ou fichiers lors du téléchargement ou lors de l'utilisation des logiciels [IS-O2].

[IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable, directement ou indirectement, des éventuelles anomalies de communication dues notamment à l'utilisation du réseau Internet duquel peut résulter des interruptions ou des dysfonctionnements lors de l'envoi et de la réception de données, notamment au moyen du terminal de consultation du Client.

[IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable d'une indisponibilité des Services [IS-O2] causée par une défaillance des opérateurs de télécommunications.

[IS-O2] assume une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations, y compris en ce qui concerne les éventuelles prestations d'Assistance. En conséquence [IS-O2] ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement du Service [IS-O2] du seul fait de leur existence. [IS-O2] ne garantit pas un fonctionnement continu du Service [IS-O2], ni que celui-ci est exempt d'erreurs. La responsabilité d'[IS-O2] ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée comme indiqué ci-dessus, à l'exclusion de tous autres dommages, de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation, dommage indirect, pertes d'informations et les préjudices causés aux tiers.

[IS-O2] ne sera tenu pour responsable ni des pertes de temps, ni des gênes à la production occasionnées par l'exécution des prestations qui lui incombent en vertu des présentes ou résultant d'une panne du Service [IS-O2] ou d'une partie quelconque des Services [IS-O2].

En tout état de cause, la garantie d'[IS-O2] est limitée au montant hors taxes du tarif mensuel facturé au Client pour la fourniture des Services [IS-O2].

A l'exception des garanties expressément prévues aux présentes, le Client ne pourra prétendre à l'encontre d'[IS-O2] à aucune garantie.

## **Article 12 - Cas de force majeure**

En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée sont suspendues, ainsi notamment en cas de : blocage des réseaux de télécommunications, grève, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, inondation, tempête, fait d'un tiers. [IS-O2] ne saurait être tenue pour responsable pour tout incident dû aux incertitudes propres à l'Internet, lesquels sont expressément assimilés par les parties à des cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## **Article 13 - Suspension**

En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, [IS-O2] se réserve le droit de suspendre, sans préavis et de plein droit, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit. Il en sera notamment ainsi en cas de non paiement de toute somme due en exécution du présent Contrat, sans préjudice de la résiliation éventuelle de l'abonnement.

[IS-O2] disposera également, à tout moment, de cette même faculté de suspension si l'utilisation de ses produits et services s'avérait excessive et de nature à mettre en péril la qualité globale de ses prestations (à titre d'exemple et de manière non exhaustive : envoi de mailings fax, spam, réception de centaines de pages de fax en continu, propos ou écrits diffamatoires, utilisation à des fins de chantage, violation des droits de la personne, tentative de piratage, tentative d'interception de fax ou de messages vocaux, fax ou messages à caractère promotionnels couramment appelés « junk mail », atteinte à l'Ordre public ou aux bonnes moeurs, etc.).

**Article 14 - Prise d'effet du contrat**

Le contrat est réputé conclu à la date de signature du devis dûment complété.

**Article 15 - Durée**

La durée d'engagement contractuel de souscription au Service est indéterminée, sauf stipulation contraire mentionnée dans le bon de commande et/ou dans les Conditions Particulières. Il pourra, en conséquence, être résilié à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis minimum de trois (3) mois.

**Article 16 – Résiliation**

Chacune des parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis minimum de trois (3) mois, sauf conditions particulières mentionnées sur le bon de commande.

Au regard du délai de préavis, aucune résiliation ne saurait intervenir entre la date de souscription du Contrat d'abonnement, et la date d'Activation du service.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations stipulées par le Contrat d'abonnement, nonobstant toute suspension préalable de l'abonnement, celui-ci pourra être résilié de plein droit quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation par [IS-O2] du fait de la défaillance du Client, le dépôt de garantie réglée par celui-ci restera définitivement acquis à [IS-O2].

En cas de résiliation par le Client pour défaillance d'[IS-O2], celui-ci ne pourra qu'obtenir remboursement des sommes éventuellement payées d'avance pour la période postérieure à l'inexécution reprochée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

A la résiliation du Contrat d'abonnement, [IS-O2] suspendra définitivement l'accès au serveur [IS-O2]. Le Client pourra demander restitution de ses données enregistrées sur le Service d'[IS-O2]. Le format des données sera sous la forme d'un export de la base de données. Cette prestation optionnelle sera alors facturée 1090 (Cent) euros hors taxe.

Le mode de restitution se fera par dépôt des fichiers sur un FTP sécurisé avec accès par mot de passe ou sur support physique avec envoi postal. Les frais inhérents au support (DVD, clé USB, etc.) ainsi qu'à l'acheminement restent à la charge du Client.

Il est rappelé également que le Client a la possibilité d'exporter à tout moment durant l'utilisation du service les données sous différents formats de son choix.

**Article 17 - Cession**

La cession de tout ou partie du Contrat d'abonnement [IS-O2], la revente ou la location de tout ou partie des services ou produits [IS-O2] par le Client est strictement impossible, sauf accord préalable et express d'[IS-O2].

[IS-O2] se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du Contrat d'abonnement.

**Article 18 - Lois et juridictions applicables**

Le Contrat d'abonnement est régi par la loi française. En cas de litige pour l'interprétation ou l'exécution des présentes, et sous réserve de la qualité de commerçant du Client, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Grasse.